

PETROLE - INDEXATION

Dès le 1^{er} mars 2025, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2^e catégorie	27,1088 €
Conducteur d'autos	28,1006 €
Ouvrier qualifié 1^e catégorie	28,1006 €
Ouvrier qualifié aéroport	28,1006 €
Ouvrier surqualifié	29,1533 €
Elèves en alternance	26,7326 €
Prime de raffinage classique I*	1,2161 €
Prime de raffinage II *	0,3381 €

* Prime de raffinage classique.

** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet www.fgtbpetrole.be.